

Communiqué de presse de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)

Sécurité alimentaire: l'article sur l'agriculture est suffisant.

L'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS) rejette le contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire».

L'article 104 de la Constitution fédérale est une base sûre et suffisante pour garantir une politique durable en matière agricole. Il est complètement aberrant de vouloir inscrire dans la constitution un texte visant à promouvoir une consommation alimentaire préservant les ressources naturelles. Ce serait un blanc-seing nous acheminant vers l'inacceptable: la mise sous tutelle des consommateurs.

L'article constitutionnel actuel sur l'agriculture (art. 104 Cst.) est suffisant, nul besoin d'intervention supplémentaire. Comme elle a rejeté l'initiative «Pour la sécurité alimentaire», la BCS rejette également le contre-projet direct du Conseil fédéral. Il est aberrant de vouloir introduire dans la constitution des notions aussi évasives que celle de «sécurité alimentaire», tout comme il est absurde de prétendre y inscrire la mise en place de conditions-cadre ayant pour but de promouvoir une consommation alimentaire préservant les ressources naturelles. Ce serait un blanc-seing pour la mise sous tutelle des consommateurs. User de notions aussi mal définies que celle de «consommation préservant les ressources naturelles», c'est ouvrir la porte à toutes espèces d'interdictions et de redevances arbitraires.

Le rajout de dispositions légales concernant l'agriculture et la politique agricole au niveau constitutionnel ne fait qu'amplifier la tendance à requérir toujours plus d'interventions de l'Etat. Certains objectifs, comme celui d'une meilleure protection des terres cultivées, peuvent être atteints plus rapidement et avec davantage d'efficacité au niveau des lois, des ordonnances réglementaires voire, dans certains cas, de l'exécution elle-même. Lorsque le droit de la construction aura été simplifié et qu'aura progressé la densification du milieu bâti, il sera ainsi possible de préserver davantage d'aires de verdure.

Que le contre-projet, dans le contexte de la sécurité alimentaire, mentionne également l'accès aux marchés internationaux comme un pilier essentiel à l'approvisionnement alimentaire de la Suisse, n'est pas fait pour améliorer le projet de façon substantielle et décisive. Ce contre-projet donne certes un signal politique, mais dans la mauvaise direction.

Informations complémentaires:

Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS), Monsieur Urs Wellauer, vice-directeur, responsable politique et économique, case postale, 3001 Berne, téléphone 031 388 14 14, fax 031 388 14 24, info@swissbaker.ch, www.swissbaker.ch

Berne, le 31 mars 2015